


Salut!

À LA SANTÉ DU LAC SUPÉRIEUR...

Aux amis du Lac Supérieur
Des « Amis du Lac Supérieur »

Publication des « Amis du Lac Supérieur »
Été, 2004.

C'est bon pour la pelouse?
C'est bon pour les plantes aquatiques!



Notre lac commence à montrer des signes inquiétants de vieillissement. Les plantes aquatiques sont de plus en plus présentes. Comme les plantes terrestres, la croissance des plantes aquatiques est accélérée par les mêmes engrais. Que ces engrais soient d'origine biologique ne change rien, ce sont après tout des engrais. Lors de pluies, les eaux de ruissellement emportent les engrais directement vers le lac si on est riverains et par l'entremise des fossés et des ruisseaux dans tous les autres cas. Il faut bien que l'eau s'écoule quelque part!


Notre municipalité a maintenant un règlement qui interdit l'usage de tous les types d'engrais sauf le fumier et le compost; seulement pour les potagers, les plates-bandes, lors de la plante d'arbres. Les pesticides et les herbicides sont aussi interdits sauf dans des situations extrêmes où un permis est nécessaire.

Pour en savoir plus...

Municipalité: règlement 2004-374
sur les pesticides / fertilisants.

Ligne verte: 1-800-214-1214

www.cap-quebec.com/pesticides.html



Comment va votre fosse septique? Et votre champ d'épuration?

On l'imagine bien, le contenu de nos fosses septiques est riche en fertilisant et en micro-organismes de toutes sortes. Les systèmes de traitement de eaux usées de villégiature sont généralement en deux parties, une fosse septique suivi d'un système de traitement biologique (un champ d'épuration pour les constructions moins récentes ou un lit de tourbe de type Eco-Flow, souvent utilisé pour les constructions récentes). Dans d'autres cas, la fosse est un réservoir qui doit être vidé quand il est plein. Notre municipalité a maintenant un règlement qui requière que la fosse soit vidangée au moins à tous les 2 ans, dans tous les cas (résident permanent et occasionnel). Pourquoi? Pour éviter que le système biologique se colmate. Une fois colmatée, votre système biologique ne fonctionne plus, l'eau ne peut plus percoler dans le lit du système, il n'y a plus de traitement, l'eau souterraine et l'eau du lac se contamine.


Pour en savoir plus...

Municipalité : règlement 2004-376 sur les eaux usées.

www.menv.gouv.qc.ca

Cliquez **RECHERCHE** et

indiquer **FOSSE SEPTIQUE**.



Vous mettez vos vêtements de soirée pour aller au dépanneur?

Nous devons décider si nous désirons un look banlieusard de gazon vert ou un environnement naturel, voir sauvage. Le gazon favorise l'érosion en bordure et le ruissellement de l'eau chargée de matière fertilisante vers le lac. Bien entendu c'était à la mode de déboiser et de gazonner à une autre époque. Le plus facile est de planter des arbres dans les sections de son terrain que l'on n'utilise pas souvent et des arbustes près du lac pour «garder une vue». Par exemple, le myrique baumier est un arbuste indigène qui se retrouve déjà en bordure notre lac et qui atteint à sa maturité 0.7m.

Il est important de planter arbres et arbustes, surtout entre votre système de traitement des eaux usés et les cours d'eau (lac, ruisseau et fossé) pour capter les nutriments dans l'eau souterraine et de surface ainsi que pour contrôler l'érosion. Bien entendu il faut s'assurer que les racines, à maturité, n'affecteront pas le bon fonctionnement des équipements.

Pour en savoir plus...

En souriant : «Les idiots» sur le site de la SHEDO au

www.saint-donat.info

Sérieusement : à la biblio. Municipale : Protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Guide de bonnes pratiques. Jean-Yves Goupil. Ministère de l'environnement, 2002. 174 pages.



Le Myriophylle à épis, vous connaissez?

Depuis deux ans, les abords du lac se couvrent d'un tapis dense de myriophylle à épi, une plante aquatique euro-asiatique qui étouffe les plantes aquatiques indigènes à notre lac. La présence envahissante de cette plante a déjà commencé à transformer des portions importantes du plan d'eau en formant une couronne tout le tour du lac. La plante prend racine à une profondeur qui se situe entre 2 et 6m et se propage par bouture et stolon. Il sera donc important d'éviter les herbiers avec nos embarcations pour éviter sa propagation. Les bateaux à moteur sont particulièrement à risque, la plante s'enroule autour de l'hélice et bouche l'entrée d'eau de refroidissement.

Le Charançon, (un insecte qui est déjà présent dans des lacs du Québec) est un parasite naturel de la plante qui ne se reproduit que difficilement, ce qui fait qu'une période de 10 à 15 ans doit s'écouler avant que ce parasite n'existe naturellement en nombre suffisant pour contrôler cette plante agressive. Pour contrer l'envahissement de notre lac par le Myriophylle à Épis, nous entamons une approche biologique. Pour réduire cette période d'attente, le charançon sera ajouté en quantités suffisantes pour réduire les herbiers de Myriophylle. Dans cette optique, des études commandées par le ministère de l'environnement seront entreprises sur le lac au début d'août. Nous devrions être en mesure de procéder avec le traitement biologique dès l'été prochain.

Sports nautiques...

Les principaux herbiers de myriophylle à épis ont été indiqués par des bouées. S.V.P. éviter ces zones.

Couper le myriophylle contribue à sa propagation et la densité de ces herbiers représente un danger.

Sur l'eau

Motorisés: Pontons, Yachts, Chaloupes à moteur...

La vitesse autorisée est de **10 Km/heure**
en tout temps et pour tous.*

Non motorisés: Canot, Kayak, Pédalo, Chaloupe,
Voilier, Planche à voile...

Éviter les zones de myriophylle à épis.

*Des privilèges révocables ont été accordés par un comité Conjoint à certains propriétaires de bateaux lors de l'entrée en vigueur de la loi du 10km/h. Ces bateaux doivent être identifiés par un numéro rouge (1 à 15) et selon l'entente qu'ils ont signée ils peuvent dépasser 10Km/h entre 12h et 18h. Chaque année ces propriétaires désignent "les responsables de la discipline". Le nom et le no. de téléphone de ces personnes sont communiqués à tous les riverains du Lac Supérieur par lettre en début de l'été.


Salut!

À LA SANTÉ DU LAC SUPÉRIEUR...

Aux amis du Lac Supérieur
Des « Amis du Lac Supérieur »

Publication des « Amis du Lac Supérieur »
Été, 2004.

C'est bon pour la pelouse?
C'est bon pour les plantes aquatiques!



Notre lac commence à montrer des signes inquiétants de vieillissement. Les plantes aquatiques sont de plus en plus présentes. Comme les plantes terrestres, la croissance des plantes aquatiques est accélérée par les mêmes engrais. Que ces engrais soient d'origine biologique ne change rien, ce sont après tout des engrais. Lors de pluies, les eaux de ruissellement emportent les engrais directement vers le lac si on est riverains et par l'entremise des fossés et des ruisseaux dans tous les autres cas. Il faut bien que l'eau s'écoule quelque part!

Notre municipalité a maintenant un règlement qui interdit l'usage de tous les types d'engrais sauf le fumier et le compost; seulement pour les potagers, les plates-bandes, lors de la plante d'arbres. Les pesticides et les herbicides sont aussi interdits sauf dans des situations extrêmes où un permis est nécessaire.

Pour en savoir plus...

Municipalité : règlement 2004-374
sur les pesticides / fertilisants.

Ligne verte : 1-800-214-1214

www.cap-quebec.com/pesticides.html